

## PROGRAMME DE LECTURE CRITIQUE

### LIGNES DIRECTRICES

1. L'AAOF offre le service de lecture critique à ses membres et au public en général<sup>1</sup>.
2. **Peuvent soumettre un manuscrit<sup>2</sup> :**
  - Tous les membres de l'AAOF
  - Tout.e auteur ou autrice non membre qui réside en Ontario
3. L'auteur ou l'autrice bénéficiaire pourra soumettre ses préférences quant au choix de l'écrivain.e-conseil.
4. Le texte peut être soumis sous pseudonyme, mais une page identifiant l'auteur devra l'accompagner.
5. L'auteur ou l'autrice bénéficiaire doit acquitter les frais d'inscription du programme de lecture critique, selon les tarifs en vigueur à la signature de l'entente.
6. **Est admissible comme écrivain.e-conseil<sup>1</sup> :** Tout.e membre agréé.e en règle ou membre honoraire de l'AAOF qui a publié un minimum de deux ouvrages dans le genre littéraire qui fait l'objet d'une requête en lecture critique.
7. L'AAOF offre cachet à l'écrivain.e-conseil selon les barèmes en cours à l'AAOF.
8. **Nous conseillons à toute personne qui désire profiter du programme de lecture critique de contacter le bureau de l'AAOF afin de vérifier la disponibilité des fonds pour l'année financière en cours.**

### TARIFICATION

#### Membre agréé.e et jeunesse :

- pour un manuscrit de 100 pages et moins : 75 \$
- pour chaque tranche additionnelle de 125 pages et moins : 25 \$

#### Membre affilié.e :

- pour un manuscrit de 100 pages et moins : 100 \$
- pour chaque tranche additionnelle de 125 pages et moins : 25 \$

#### Non-membre<sup>3</sup> :

- pour un manuscrit de 100 pages et moins : 145 \$
- pour chaque tranche additionnelle de 125 pages et moins : 50 \$

---

<sup>1</sup> En vertu de l'**ARTICLE 3.01 : QUALITÉ DES MEMBRES, alinéa II** des règlements administratifs de l'AAOF : « Travaill.e ou veut participer au développement artistique dans le domaine de la littérature au bénéfice de la communauté francophone de l'Ontario. »

<sup>2</sup> Le manuscrit est imprimé au verso sur de feuilles de taille 8.5 po. x 11 po. Le texte est rédigé à double interligne en *TIMES 12* avec pagination et exempt d'image, d'illustration et de faute de grammaire ou de syntaxe.

<sup>3</sup> Si l'auteur ou l'autrice non membre a les qualités pour être reçu.e membre AGRÉÉ.E, il/elle peut en faire la demande avant d'acquitter les frais d'inscription au programme de lecture critique. Si l'auteur ou l'autrice non membre n'a pas les qualités pour être reçu.e membre agréé.e, il /elle sera reçu automatiquement membre AFFILIÉ.E à la suite du paiement des frais d'inscription au programme de lecture critique.